

République Française  
**Commune de  
GRESSWILLER**  
(Département du Bas-Rhin)  
☎ : 03.88.50.00.29.  
☎ : 03.88.48.77.81.



# Compte - rendu des délibérations

Nombre de membres afférents  
au Conseil Municipal **15**  
Nombre de Conseillers  
en exercice **15**  
Nombre de Conseillers  
présents ou représentés **15**

## EXTRAIT des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du Lundi 18 mai 2009 Sous la Présidence de : Monsieur Jean-Louis WIETRICH, Maire

### Membres présents :

**Mme et MM. les Adjoints :** Jean-Sébastien SCHELL - Jean-Luc CHAVANNE – Pierre THIELEN,  
**Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :** Roger SCHAEFFER - Martin KLOTZ – Julien MULLER  
Rémy KAISER – Nilangela KREMPP –Gérard DIOM - Michel REMINIAC -  
JULIEN Jean-Luc - Cathie KRUST

**Membres absents excusés :** Mme Virginie GASSLER, Conseillère Municipale, procuration  
donnée à M. Pierre THIELEN, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,  
M. Christian FRIEDRICH, Conseiller Municipal, procuration donnée à M.  
Michel REMINIAC, Conseiller Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L. L.2121-15 du Code Général des Collectivités  
Territoriales (CGCL), le Conseil Municipal **désigne à l'unanimité** Mme Nilangla KREMPP, Secrétaire  
de Séance,

**Point 1 : Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2009  
N°37/09.**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité  
DECIDE**

**d'approuver** le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 23 mars 2009.

**Point 2 : Subventions**

**N° 38-A/09. Demande de subvention : Collège « Louis Arbogast » de Mutzig**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** la demande de M. Alain PERRIN, Nouveau Principal du Collège « Louis  
Arbogast » de Mutzig, en date du 27 mars 2009, sollicitant une subvention  
communale aidant ses élèves participant à divers voyages d'échanges en Italie,  
Grèce, Allemagne du 26 mars au 5 avril 2009 - 26 jeunes collégiens habitant  
Gresswiller sont concernés,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'apporter une contribution financière à l'effet de  
réduire l'effort financier des parents, étant précisé qu'il ne pourrait être attribué  
qu'une fois cette aide par enfant au cours de l'année scolaire,

**Après en avoir délibéré**

**Et voté à l'unanimité**

**DECIDE**

- 1° - **d'allouer** une subvention exceptionnelle de 10,00 € par élève soit au total 260,00 €
- 2° - **d'autoriser** M. le Maire ou l'un des Maires – Adjoints d'établir le mandat correspondant dont les crédits sont inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2009, compte 6574 : Subventions « divers »
- 3° - **de transmettre la présente à :**
  - ✓ M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
  - ✓ M. le Trésorier de Mutzig,
  - ✓ M. le Principal du Collège « Louis Arbogast » de Mutzig.

**Point 2 : Subventions**

**N° 38-B/09. Demande de subvention : Association « Les Ecureuils » de GRESSWILLER**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** la demande de la nouvelle association locale « Les Ecureuils » en date du 25 mars 2009, sollicitant une subvention communale

**CONSIDERANT** qu'il convient d'apporter une aide financière à cette nouvelle association dont le but principal est de soutenir les diverses activités de l'Ecole Maternelle de Gresswiller, sorties, fête de Noël et de fin d'année, etc...

**Après en avoir délibéré**

**Et voté à l'unanimité**

**DECIDE**

- 1° - **d'allouer** une subvention de fonctionnement de 100,00 € à la nouvelle association locale « Les Ecureuils »,
- 2° - **d'autoriser** M. le Maire ou l'un des Maires – Adjoints d'établir le mandat correspondant dont les crédits sont inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2009, compte 6574 : Subventions « divers »
- 3° - **de transmettre la présente à :**
  - ✓ M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
  - ✓ M. le Trésorier de Mutzig,
  - ✓ L'Association locale « Les Ecureuils ».

**N° 38-B/09. Subvention de fonctionnement à l'Ecole Intercommunale de Musique des 4 Villages**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2009 compte 6574 « divers »

**CONSIDERANT** qu'il convient d'apporter une aide financière à l'Ecole Intercommunale de Musique des 4 villages,

**Après en avoir délibéré**

**Et voté par (M. Jean-Luc JULIEN ne prend pas part au vote)**

**A l'unanimité des quatorze autres conseillers présents ou représentés**

**DECIDE**

- 1° - **d'allouer** une subvention de fonctionnement de 850,00 € à l'Ecole Intercommunale de Musique des 4 Villages,

- 2° - d'autoriser M. le Maire ou l'un des Maires – Adjoints d'établir le mandat correspondant dont les crédits sont inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2009, compte 6574 : Subventions « divers »
- 3° - **de transmettre la présente à :**
- ✓ M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
  - ✓ M. le Trésorier de Mutzig,
  - ✓ M. le Président de l'Ecole Intercommunale de Musique des 4 Villages.

**Point 3 : Dissolution du Consistoire de Sainte – Marie - aux – Mines et rattachement N° 39/09. de sa circonscription à celle du Consistoire de Strasbourg : avis**

**Le Conseil Municipal,**

VU la lettre de Monsieur le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin en date du 4 mars 2009 demandant à Monsieur le Maire de soumettre au Conseil Municipal pour avis, le projet Dissolution du Consistoire de Sainte – Marie - aux – Mines et le rattachement de sa circonscription à celle du Consistoire de Strasbourg,

VU l'article L 2541-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

OÙIE le rapport de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré**

**Et voté par**

**13 voix POUR et**

**2 voix ABSTENTION**

**DECIDE**

- 1° - **émet un avis favorable** à la dissolution du consistoire réformé de Sainte – Marie – aux – Mines et au rattachement de sa circonscription et de la paroisse de Sainte – Marie – aux – Mines au consistoire réformé de Strasbourg.
- 2° - **de transmettre la présente à :**
- ✓ M. le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Département du Bas-Rhin,
  - ✓ M. le Président du Conseil Synodal à Strasbourg,

**Point 4 : Plan Local d'Urbanisme : Elaboration partielle - révision partielle n° 1 N°40/09. Bilan de la concertation – arrêt du Plan Local d'Urbanisme**

**Le Conseil Municipal,**

VU le Schéma Directeur de Molsheim/Mutzig et environs approuvé le 13/03/2002 ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-9 et R.123-18 ;

VU le plan d'occupation des sols approuvé le 06/06/1988 et modifié le 23/06/1997 et le 29/11/2004 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 29/03/2004 prescrivant l'élaboration partielle et la révision partielle du Plan Local d'Urbanisme, précisant les objectifs de la commune et définissant les modalités de la concertation ;

VU le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable en date du 21/06/2006;

VU le projet d'élaboration et de révision partielles du Plan Local d'Urbanisme ;

**ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE,**

**qui présente au conseil municipal**

- ✓ le bilan de la concertation (joint en annexe à la présente délibération) ;

- ✓ le projet du Plan Local d'Urbanisme d'élaboration partielle et de révision partielle à arrêter ;

**CONSIDERANT QUE :**

- le projet de Plan Local d'Urbanisme est prêt à être arrêté et transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration et à celles qui ont demandé à être consultées;

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**ARRETE :**

- le projet d'élaboration partielle et de révision partielle du Plan Local d'Urbanisme conformément au dossier annexé à la présente ;

**DIT QUE :**

- le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis à :
  - ✓ Monsieur le Préfet du Bas-Rhin
  - ✓ Monsieur le Président du Conseil Général
  - ✓ Monsieur le Président du Conseil Régional
  - ✓ Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin
  - ✓ Monsieur le Président de la Chambre de Métiers Alsace
  - ✓ Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin ainsi qu'au titre de l'article R.123-17 du code de l'urbanisme
  - ✓ Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim - Mutzig
  - ✓ Monsieur le Chef de Centre de l'Institut National des Appellations d'Origine Contrôlées, aire AOC Munster ou Munster Géromé;
- Une lettre d'information sera transmise aux communes limitrophes :
  - ✓ Madame le Maire de la Commune de DINSHEIM SUR BRUCHE
  - ✓ Monsieur le Maire de la Commune de HEILIGENBERG
  - ✓ Monsieur le Maire de la Commune de MOLLKIRCH
  - ✓ Monsieur le Maire de la Commune de MUTZIG
  - ✓ Monsieur le Maire de la Commune de ROSENWILLER
- le projet d'élaboration partielle et de révision partielle du Plan Local d'Urbanisme sera transmis pour information à Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière ;
- la présente délibération fera l'objet **d'un affichage durant un mois** en mairie ;

**INFORME QUE :**

- le dossier tel qu'arrêté par le conseil municipal est tenu à la disposition du public ;
- la présente délibération sera transmise à :
  - ✓ Monsieur le Préfet du Bas-Rhin, Monsieur le Sous Préfet de l'arrondissement de Molsheim.

**Pour extrait conforme**



**Le Maire,**

  
**Jean-Louis WIETRICH**

**Annexe au compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 18 mai 2009****Point 6 : Divers****Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :**

- que la commission « Patrimoine – Urbanisme » se réunira le lundi 25 mai 2009
- que la réunion de quartier concernant les rues du Moulin, des Tailleurs, des Bourgeois, Passage Mühlmatten aura lieu le 2 juin 2009 en Mairie de Gresswiller
- que l'opération « permis piéton » aura lieu au groupe scolaire le vendredi 22 mai 2009 à l'intention des élèves des écoles, elle sera animée par des gendarmes de l' Unité Territoriale d'Urmatt
- que le petit déjeuner promis par les services de la SNCF en Gare de Gresswiller est reporté au 11 juin 2009 même heure (7h 00) et que toute personne pourra faire mentionner ses doléances au registre mis à la disposition du public
- que la Pêche Intersociété aura lieu le Dimanche 31 mai 2009 (le Conseil municipal est représenté seulement avec une équipe)
- que le concours Intersociété de pétanque aura lieu le dimanche 14 juin 2009 (avis aux amateurs pour une représentation accrue à cette manifestation)

**Monsieur le Maire remercie M. et Mme Michel REMINIAC pour la distribution du bulletin info communal et les élus qui ont participé aux fouilles pour la mise en place d'une gaine électrique devant recevoir une alimentation électrique spécifique implantée à proximité du Complexe Sportif et Culturel de Gresswiller et Dinsheim – Sur – Bruche. Cette ligne est essentiellement dédiée aux forains du messti.**